



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps

Procès-verbal Conseil d'établissement extraordinaire Mardi 27 février 2024

Présents :

Administration : M. Villegas, Mme Acquaviva, M. Brouard, Mme Roman, M. Parra.

Personnels : Mme Rinn, M. Pousse, M. Morga, M. Liaboef, M. Ivanez, Mme Arson.

Parents : Mme Serrano, Mme Torello, Mme Hamonic.

Elèves : Aucun.

Membres consultatifs : M. Servanton, M. Ralle, Mme Fajardo, Mme Benachir.

Invités : M. Destrés (Expert Mlf), Mme Barcelo (Responsable communication et admissions).

Ouverture de séance : 17h10

14 membres de droit présents.

Le quorum est atteint.

Monsieur Villegas, en sa qualité de Président du Conseil d'Établissement, ouvre le conseil.

La réunion se déroule en format hybride, avec la participation à distance de Mme. Victoria Rinn et de M. François Ralle.

1/ Rentrée 2024

M. Destrés se présente aux membres du CE, mettant en avant sa mission principale qui consiste à assainir les finances du réseau Europe de la Mission Laïque Française.

Les membres du CE se présentent successivement. M. Villegas annonce que M. Ralle se connectera à partir de 17h30 via la plateforme Teams.

À 17h15, M. Ralle se connecte à la réunion via la plateforme Teams.

M. Villegas donne la parole à Mme Torello, représentante de l'association des parents d'élèves A.L.I., afin qu'elle fasse une déclaration liminaire qui sera annexée au procès-verbal.

M. Villegas donne ensuite la parole à Mme Hamonic et à Madame Serrano, représentantes de l'association des parents d'élèves A.P.E., afin qu'elles puissent également faire une déclaration liminaire qui sera annexée au présent procès-verbal.

La parole est donnée à M. Servanton, Conseiller Consulaire, qui fait également une déclaration liminaire, qui sera incluse en annexe au présent procès-verbal.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

M. Villegas donne ensuite la parole à M. Destrés, Expert de transition de la Mission Laïque Française, afin qu'il puisse répondre aux questions et préoccupations des membres du Conseil d'Établissement. M. Destrés clarifie qu'il n'est nullement question de fermeture d'établissements ou de cessation de paiement. Il souligne fermement que de telles informations sont totalement erronées, affirmant au contraire que tous les efforts sont déployés pour maintenir les établissements ouverts. En abordant la question du déconventionnement, il soutient que cela en soi n'a pas eu d'impact sur la réinscription des élèves. Il identifie la problématique du LFIA comme découlant plutôt d'un problème de gestion et de communication.

Insistant sur les perspectives de bonne santé financière de l'établissement à Alicante. Il affirme qu'il est impératif de modifier le discours actuel. Il met en garde contre la circulation continue d'informations préoccupantes, soulignant qu'une telle diffusion risque sérieusement de dissuader les familles de rester, ce qui serait extrêmement préjudiciable pour l'établissement.

M. Destrés expose que par le passé, le déficit du réseau Espagne était compensé par les excédents du Liban, les réserves de la Mission Laïque Française et les écoles d'entreprises. Il souligne que cette dynamique doit changer. Aussi, le LFIA, dans le but d'atteindre l'équilibre financier, envisage d'augmenter les frais de scolarité et de fermer 3 supports. Il insiste sur le fait que la condition indispensable pour parvenir à cet équilibre est d'avoir au minimum 1400 élèves inscrits à la rentrée 2024.

M. Villegas apporte une précision en soulignant que les économies budgétaires actuellement mises en œuvre ne sont en aucun cas liées au budget de l'année prochaine. Il clarifie qu'il s'agit de deux budgets distincts et que, par conséquent, les familles ne doivent pas s'en inquiéter. En renfort, M. Destrés insiste sur la nécessité d'appliquer une rigueur budgétaire stricte au sein de l'établissement.

M. Liaboeuf souligne que la problématique dépasse le cadre de l'établissement d'Alicante, citant les propos de M. Destrés qui ont évoqué une dimension continentale du problème. En réponse, M. Destrés confirme que la concurrence sur le marché international est en effet intense, notamment en Espagne, avec la présence significative des « Centros Concertados ».

M. Servanton indique que les représentants des Français de l'étranger suivent ce dossier depuis son origine, notant qu'à ce jour, une seule réunion a été tenue avec le Directeur Général de la Mission Laïque Française. Il exprime des regrets quant au silence de l'organisation, soulignant que ce mutisme a malheureusement alimenté d'importantes rumeurs, contrairement à ce que M. Destrés semblait suggérer en évoquant des informations erronées diffusées. M. Servanton insiste sur le fait qu'il est sans nouvelles de la Mission Laïque Française depuis des mois et souhaite obtenir des réponses à ses questions, notamment concernant la situation budgétaire réelle du Lycée Français International d'Alicante.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

M. Servanton expose que de nombreuses familles françaises se trouvent contraintes de retirer leurs enfants du lycée en raison de l'augmentation des frais de scolarité, d'autant plus que les « Centros Concertados » en Espagne proposent un service de qualité à un prix plus abordable.

M. Servanton est d'avis qu'il y a eu une réelle maladresse de la part de la Mission Laïque Française, car les tarifs ont été publiés avant même la tenue du CE. Il exprime l'espoir que la nomination de M. Destrés permettra de repartir sur de nouvelles bases plus solides et plus transparentes.

M. Destrés est d'avis qu'il est indispensable de mettre en place une Commission Budgétaire chargée de publier les comptes et de les expliquer avant la tenue des Conseils d'Établissement. En outre, il souligne l'importance de mettre en place une Commission Communication afin que tous les acteurs de l'établissement, y compris la direction, les enseignants, l'administration, les parents et les élèves, puissent échanger sur le sujet et obtenir de meilleurs résultats.

M. Villegas confirme qu'une Commission Budgétaire sera effectivement mise en place pour discuter de l'exécution du budget l'année prochaine. De plus, il souligne l'existence d'un groupe de pilotage "Communication marketing", à laquelle tous les membres du personnel de l'établissement sont invités ainsi que les élèves. Il précise que cette commission sera élargie pour inclure la perspective des parents.

M. Ralle souhaite revenir sur certains points. Il souligne que la Mission Laïque Française avait affirmé qu'après le déconventionnement, la situation s'améliorerait, mais les faits semblent indiquer le contraire. Il insiste sur le fait que, dans d'autres établissements, le déconventionnement n'a pas résolu les problèmes, mais les a plutôt aggravés.

M. Destrés répond que le déconventionnement n'a aucun lien avec la problématique actuelle, insistant sur le fait que c'est une question de gestion. Il souligne que les difficultés financières actuelles de l'établissement découlent d'une mauvaise gestion financière et n'ont absolument rien à voir avec le déconventionnement, même si la communication de la Direction de l'établissement n'a pas été optimale.

M. Brouard, Directeur Administratif et Financier du Lycée, intervient pour signaler que la différence entre 945 mille et 1 million 100 mille euros ne résulte pas d'une mauvaise gestion financière de l'établissement, mais d'une décision prise en 2022 par le siège de la Mission Laïque Française. M. Destrés estime que bien que les responsabilités puissent être partagées, la réalité est que la gestion financière de l'établissement d'Alicante est déficiente, ce qui a conduit à son placement sous tutelle et à son statut d'ordonnateur. Il souligne que c'est le seul établissement de la péninsule ibérique à se retrouver dans cette situation.

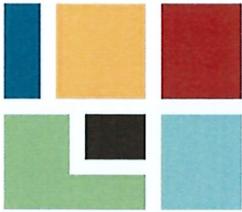
réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

M. Ralle prend la parole pour souligner que les remarques de M. Destrés sont particulièrement critiques pour les équipes sur le terrain, en particulier pour le Directeur Financier.

M. Servanton exprime son scepticisme quant à la crédibilité des déclarations de la Mission Laïque Française en raison de nombreux mensonges constatés. Il souligne que la seule explication de la mauvaise gestion financière du Lycée Français International d'Alicante ne peut justifier la situation actuelle de l'établissement, car les difficultés s'étendent au-delà d'Alicante et touchent l'ensemble du réseau européen.

M. Destrés souligne que si la trajectoire budgétaire de l'établissement persiste de cette manière, cela deviendra un problème irréversible pour le lycée. De plus, il réitère que c'est le seul établissement qui n'est plus en mesure d'assumer la gestion financière en raison de ses problèmes de gestion. Mme Torello intervient pour exprimer que les propos de M. Destrés sont perçus comme offensants par l'équipe de direction.

M. Destrés persiste dans son argumentation sur la mauvaise gestion de l'établissement d'Alicante, mettant en avant le fait que l'état financier du LFIA est le résultat de frais engagés dépassant les recettes générées.

M. Servanton demande qui va remplacer l'équipe de direction, puisque cette dernière a été remerciée.

M. Destrés répond qu'en vue des circonstances, il estime qu'il faudra organiser une réunion dans les jours à venir afin de présenter la nouvelle équipe. Il souligne qu'il sera indispensable que l'actuel proviseur et son successeur travaillent main dans la main. Il avance que le nouveau proviseur sera M. Christophe Gallais.

M. Servanton souligne que M. Gallais est le proviseur du Lycée Français de Murcie, un établissement qui est également déficitaire. Il exprime le souhait d'être invité à la Commission Budgétaire. De plus, il aimerait savoir qui sont les enseignants qui quittent l'établissement à la suite du déconventionnement et comment ils seront remplacés. Il demande des informations sur la composition de la nouvelle équipe de direction. Il insiste sur l'importance de rétablir la confiance, car il est sur le point de quitter la réunion sans réponses aux questions cruciales qui se posent.

M. Destrés s'excuse si ses remarques ont pu offenser le Directeur Administratif et Financier, reconnaissant que ses propos ont pu être maladroits.

Il recentre maintenant l'attention sur la présentation PowerPoint qui accompagne ce procès-verbal. Il met en lumière les excellents résultats du Lycée Français International d'Alicante, qu'il

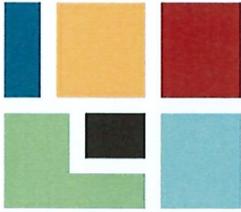
réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

estime être des points forts à communiquer aux parents d'élèves. Il souligne l'importance de valoriser les projets initiés par le Proviseur. Il insiste sur l'utilisation des arguments concernant la section internationale espagnole, la future section anglaise et l'achèvement imminent de la piscine, éléments qui contribuent à renforcer l'attrait de l'établissement.

Mme. Hamonic prend la parole pour exprimer ses préoccupations concernant les augmentations tarifaires jugées excessives. Elle souligne que de telles hausses seront difficiles à supporter pour les familles, ce qui risque d'entraîner un départ massif d'élèves de l'établissement.

Mme. Torello exprime ses inquiétudes quant à l'absence de projections concernant l'avenir de l'établissement. Elle souligne également les difficultés à accorder sa confiance à la Mission Laïque Française, compte tenu de la situation actuelle.

M. Servanton souligne un réel problème de communication et insiste sur la maladresse ayant entouré la publication des augmentations tarifaires avant la tenue du Conseil d'Établissement. Il fait remarquer qu'il n'a toujours pas reçu de réponses à ses questions, à l'exception de la nomination de M. Gallais en tant que proviseur pour l'année scolaire 2024-2025.

M. Destrés expose qu'au sein de la Mission Laïque Française, des objectifs clairs sont définis, nécessitant un travail non seulement sur le français et l'espagnol, mais également sur l'anglais.

Mme. Torello insiste sur le fait qu'au nom de l'association de parents d'élèves ALI, elle a pris contact avec Messieurs Merriaux, Cheminal et Villegas, et espère obtenir des réponses à toutes les questions qu'elle leur a soulevées. De plus, elle exprime l'espoir de recevoir des réponses écrites à la déclaration liminaire qu'elle a lue en ouverture de ce Conseil d'Établissement.

Mme. Serrano exprime son souhait de connaître l'organisation prévue pour la direction du lycée d'Alicante avec l'arrivée du prochain proviseur. Elle demande spécifiquement si ce dernier sera en charge des deux établissements.

M. Destrés confirme que M. Gallais assumera effectivement le rôle de proviseur pour les deux établissements.

M. Servanton souligne sa familiarité avec M. Gallais et exprime des réserves quant à la charge de travail supplémentaire que représenterait pour lui le fait de diriger deux établissements simultanément, étant donné qu'il est déjà très occupé.

M. Destrés répond en expliquant que M. Gallais sera soutenu à Murcie par une augmentation du temps de travail du directeur actuel, qui passera d'un mi-temps à un temps complet.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org





**Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps**

Mme. Hamonic souligne qu'afin d'assurer une continuité dans la direction de l'établissement, il serait souhaitable d'envisager une solution avec les membres de l'actuelle équipe.

M. Ralle affirme qu'il est indispensable que la Mission Laïque Française travaille auprès du Poste Diplomatique afin d'obtenir une augmentation du budget des bourses, car l'augmentation des frais de scolarité aura un impact sur la répartition du budget alloué.

M. Villegas conclut en soulignant que le Dialogue de Gestion a été extrêmement productif cette année et insiste sur l'importance de maintenir cette dynamique. Il s'engage à convoquer une Commission Financière pour discuter de l'exécution du budget actuel et de l'élaboration du prochain budget. De plus, il affirme être totalement ouvert à une réunion avec son successeur.

À 19h09, M. Villegas clôture le Conseil d'Établissement extraordinaire.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 | www.lfalicante.org



Alicante, le 27 février 2024

Conseil d'établissement du Lycée français international d'Alicante

Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Établissement,

En tant que représentants des parents de l'Association de parents d'élèves ALI, nous avons été mandatés pour partager avec vous la déclaration suivante :

Au cours des dernières semaines, nous avons appris que des augmentations significatives des droits de scolarité seront annoncées dans tous les établissements du réseau MLF Espagne pour l'année 2024-2025, certaines pouvant atteindre jusqu'à 25 %. Hier, lors d'une réunion avec Monsieur le Proviseur, M. Villegas et le Directeur administratif et financier, M. Brouard, les hausses des tarifs, incluant celles des différents services aux familles, nous ont été communiquées. Les hausses de frais de scolarité sont à 10 %, alors que l'ensemble des services enregistre des augmentations sans précédents, ni logique économique.

Ce matin, sans aucune communication préalable aux familles, le nouveau règlement financier pour l'année 2024-2025 a été publié sur le site web du LFIA, confirmant ainsi le manque d'égard et de considération, acculant les familles à accepter l'inacceptable sans ménagement.

L'annonce abrupte suscite légitimement des inquiétudes et des interrogations, susceptibles d'engendrer des réactions préoccupantes.

Face à ces écarts, les familles constatent que les politiques de gestion financière qui leur ont été imposées ces dernières années semblent avoir manqué de fondements solides, puisqu'elles n'ont pas réussi à stopper la détérioration des conditions financières de l'établissement. Elles rejettent donc naturellement ces nouvelles augmentations et demandent des clarifications sérieuses sur les raisons ayant conduit à la situation actuelle. Elles s'alarment du fait qu'une augmentation aussi conséquente, qu'elles qualifient de fuite en avant, entraînera inévitablement le départ de nombreuses familles, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes financiers plutôt que de les résoudre. De ce fait, la confiance des parents envers l'opérateur MLF est sérieusement ébranlée, mettant en péril la viabilité de l'établissement.

En première réaction, les parents souhaitent informer la communauté éducative qu'ils ne sont plus disposés à accepter aveuglément le manque de transparence exposant leurs enfants et ayant conduit à une situation aussi critique.

Ils demandent ainsi que les points suivants soient inclus dans le compte rendu de séance et attendent des réponses claires en vue de toute négociation :

- L'obligation pour l'administration de l'établissement de présenter annuellement aux représentants des familles les données budgétaires détaillées de l'établissement, sur le modèle des établissements de l'AEFE, pour garantir une bonne gouvernance.
- Les familles souhaitent connaître la subvention (hors bourses) effective dont bénéficie l'établissement de la part de l'État français en soutien à ces citoyens, sur le modèle des soutiens accordés aux établissements MLF du Liban et d'autres récemment.
- Les familles attendent un engagement de la MLF, sous forme d'une projection des frais de scolarité, des droits d'inscription et de réinscription sur trois à cinq ans, définissant et garantissant ces conditions, leur permettant ainsi de prendre des décisions éclairées quant à leur maintien dans l'établissement.
- Les familles se réservent le droit de défendre leurs intérêts, qui ont été négligés par tous les droits légitimes. Elles veilleront à ce que toute lumière soit faite sur le constat d'échec actuel auprès des autorités et des services compétents, alors qu'il y a à peine deux ans, un rapport d'activité élogieux de la MLF ne faisait état d'aucune difficulté latente.

Mesdames et Messieurs, il est urgent de trouver des solutions durables et équitables qui garantissent un accès à une éducation de qualité pour tous, sans compromettre l'avenir de nos enfants.

Nous restons confiants, car notre association de parents joue un rôle d'utilité publique défendant le droit à l'éducation pour l'avenir de nos enfants.

Chers membres du conseil d'Établissement,

C'est avec une réelle inquiétude que l'APE participe aujourd'hui à ce conseil extraordinaire.

Depuis des mois, les parents d'élèves nous font part de leur grande préoccupation concernant le devenir de leurs enfants au sein du lycée français d'Alicante. Le déconventionnement qui va provoquer le départ de professeurs résidents, l'énorme augmentation des frais d'écolage de 10% accompagnée d'une augmentation de 15% des frais de cantine et l'avenir même du Lycée sont des sujets primordiaux qui les tourmentent.

Après toutes les annonces du gouvernement français, il est inconcevable que des familles sortent du système d'enseignement français parce qu'au cours de la scolarité de leurs enfants, elle ne peuvent plus faire face à l'emballlement des frais d'écolage.

Le 25 janvier dernier, la FAPEE, notre fédération, a mis en garde la MLF et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, à travers la direction générale de mondialisation, sur les conséquences que des augmentations intenable auraient auprès des familles qui ont fait confiance à l'enseignement français.

Elle soutient avec force la demande d'aide à la Mission Laïque portée par la sénatrice Samantha Cazebonne et soutenue par de nombreux parlementaires auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères dès décembre 2023, pour que la MLF puisse faire face à ses engagements.

La FAPEE zone Ibérique (la FAPALFE) a envoyé le mercredi 23 février 2024 une lettre au Président et au Directeur de la MLF afin que ces derniers fassent état des engagements de la MLF en corollaire des efforts demandés aux familles.

Nous demandons avec insistance à la Mission Laïque de mettre en place un dialogue à la hauteur de la gravité de la situation.

Nous déplorons ainsi, un manque cruel de communication qui nourrit de nombreuses rumeurs. Nous regrettons que ce soit grâce au courriel de vœux pour la nouvelle année de M Servanton, conseiller des Français de l'étranger, que bon nombre d'entre nous ait pris conscience de l'ampleur du problème. Il y est notamment abordé le secours financier urgent de 3 millions d'euros demandé par la MLF avant cessation de paiement au printemps.

Nous remercions M Servanton pour ces informations, mais pensons qu'il aurait été plus juste que ce soit la MLF elle-même qui informe la totalité des parents.

Cette aide exceptionnelle ayant été refusée, nous sommes en droit de nous demander quelles seraient les conséquences financières pour les familles et l'établissement lors d'une éventuelle faillite.

Dans un tel contexte, comment demander à des parents de futurs élèves de parier sur le LFIA pour les 15 prochaines années de la scolarité de leur enfant et comment assurer aux parents actuels que l'établissement sera encore là pour accompagner leurs enfants jusqu'au baccalauréat. Nous déplorons vivement que l'investissement financier et émotionnelle accordé par l'ensemble des familles au LFIA soit ainsi traité.

Alicante le 27 février 2024

Conseil d'établissement du lycée français d'Alicante

Déclaration commune

des Conseillers des Français de l'Étranger

des circonscriptions de Madrid et de Barcelone

Objet : situation alarmante des établissements de la Mission Laïque française en Espagne

Parmi les dossiers suivis attentivement par l'ensemble des conseillers, figure en très bonne place le réseau des établissements d'enseignement **français en Espagne**. En effet les lycées français permettent, notamment, à nos compatriotes d'assurer une continuité du cursus scolaire de leurs enfants qui devront retourner en France, et participent à une **politique d'influence de notre pays** sur le plan diplomatique, dans un pays qui est très important, notamment, pour nos **échanges économiques et culturel**.

Cette **politique publique** est d'ailleurs une des exceptions qui distingue notre **République sur la scène internationale** et à laquelle nous sommes très attachés. Enfin, les **conseillers des Françaises et Français d'Espagne** assurent une liaison permanente avec le **Consulat Général**, les établissements et les familles, pour suivre la situation des plus fragiles par la gestion de l'enveloppe annuelle des bourses scolaires.

Comme vous le savez **nous nous sommes opposés avec force et unanimement, aux côtés des associations de parents et des représentants des personnels**, à la décision prise l'an dernier de mettre un terme pour la rentrée 2024 à la convention entre la MLF et l'Agence de l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) pour les lycées d'Alicante et de Villanueva. Nous dénonçons un processus qui ne pouvait qu'affaiblir ces deux lycées et, au-delà, l'ensemble du réseau. **Les difficultés actuelles en termes d'effectifs et de recrutement semblent malheureusement d'ores et déjà nous donner raison**. Par ailleurs, les méthodes employées sans concertation avec les acteurs, parents et enseignants, ont renforcé le sentiment d'incertitude et la colère que nous partageons au quotidien dans nos contacts notamment avec les familles et leurs associations qui ont pourtant fait confiance à l'AEFE.

Beaucoup plus grave, des informations qui circulent semble révéler **la grande fragilité de la situation de la MLF en Espagne et dans le monde**. L'état désastreux des finances de cet organisme le contraindrait à demander une **très forte augmentation des frais de scolarité** (le chiffre de 10% est avancé pour les tarifs scolaires à Alicante), à envisager la **fermeture de certains établissements** (notamment aux Canaries), ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences désastreuses sur les effectifs 2024 de tous les lycées qu'elle gère et sur l'image de l'ensemble de notre réseau scolaire en Espagne. De surcroît, **serait envisagé l'arrêt de programmes pédagogiques** qui comptent pour l'attractivité de nos lycées.

Pour ces raisons et compte tenu de leur impact sur l'image de la France auprès des familles, dont l'immense majorité est de nationalité espagnole, nous pensons que **seule une intervention au niveau de notre ambassadeur et à celui du gouvernement peut être dorénavant efficace**.

Pour votre parfaite information, la MLF souhaite que nous rencontrions monsieur Destres Manager de transition **de la MLF qui serait chargé d'un plan drastique d'économies**. Cette séance de travail, prévue le 5 mars prochain, devrait, à notre humble avis, être placée sous la présidence de notre ambassadeur eu égard aux circonstances qui relèvent d'un enjeu du plus haut niveau pour la présence française en Espagne.

Nous estimons qu'à ses côtés nous exprimerions une unité forte des élus locaux aux côtés du Poste face à un opérateur dont on a du mal à comprendre les objectifs et la stratégie.

En conclusion l'ensemble des conseillers élus en 2021 et représentant les français d'Espagne, sont mobilisés aux côtés des familles, des enseignants et de l'ensemble des personnels des lycées français gérés par la MLF pour maintenir et renforcer ces établissements essentiels pour la présence de la France et pour les familles espagnoles et françaises qui nous font confiance.